



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue au 120 rue Principale à Saint-Moïse, le **12 janvier 2025**, sous la présidence de Monsieur Patrick Fillion, maire.

Cette réunion a été convoquée par avis de convocation le 16 décembre 2025.

Sont présents : Madame Madeleine Plante, conseillère # 1  
Monsieur Nelson Sirois, conseiller # 2  
Madame Diane Parent, conseillère # 3  
Madame Josée Heppell, conseillère # 4  
Monsieur François Tremblay, conseiller # 5  
Monsieur Martin Alain, conseiller # 6

Sont absents :

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président à 20h55.

**09-26**

## **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 954 du *Code municipal*, le conseil municipal doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU que le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation a accordé en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, lors d'une élection générale, un délai jusqu'au 31 janvier 2026 pour préparer et adopter le budget de l'année 2026;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 263, paragraphe 4 de la *loi sur la fiscalité municipale* du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation, la municipalité a adopté un règlement portant le numéro 2007-06 permettant le paiement des taxes en trois versements dont le troisième ne peut être exigé avant le 1<sup>er</sup> septembre;

ATTENDU que l'article 52 de la *loi sur la fiscalité municipale* permet au conseil d'une municipalité de prévoir les règles applicables en cas de défaut pour le débiteur d'effectuer un versement à son échéance;

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Nelson Sirois, appuyé par Madame Diane Parent et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse adopte les prévisions budgétaires pour l'année financière 2026 comme suit :

### **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES : DÉPENSES 2026**

LÉGISLATION	53 090.00 \$
ADMINISTRATION	139 160.00 \$
GREFFE - ÉLECTIONS	- \$
ADMINISTRATION AUTRES	28 485.00 \$
ASSURANCES	16 830.00 \$
OBLIGATIONS ET INTÉRÊTS	196 450.00 \$
POLICE	37 135.00 \$
INCENDIE	67 510.00 \$
SÉCURITÉ CIVILE	4 380.00 \$
VOIRIE MUNICIPALE	196 165.00 \$
ENLÈVEMENT NEIGE	288 560.00 \$
ÉCLAIRAGE PUBLIC	5 580.00 \$
TRANSPORT AUTRES	6 970.00 \$
EAU POTABLE	45 685.00 \$
AQUEDUC	64 685.00 \$
EAU USÉE	21 345.00 \$
ÉGOUT	4 675.00 \$
MATIÈRES RÉSIDUELLES	102 215.00 \$
ENVIRONNEMENT ET COURS D'EAU	395.00 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	10 500.00 \$
URBANISME ET ZONAGE	23 715.00 \$
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	10 225.00 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE	22 590.00 \$
PATINOIRE	4 735.00 \$
LOISIR INTERMUNICIPAL	52 695.00 \$
SPORTS ET LOISIRS	18 060.00 \$
CULTURE ET PATRIMOINE	450.00 \$
	<b>1 422 285.00 \$</b>
IMMOBILISATONS	170 000.00 \$
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>1 592 285.00 \$</b>



## PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES : REVENUS 2026

### **TAXES FONCIÈRES ET DE SERVICE**

FONCIÈRE GÉNÉRALE	546 195.00	\$
FONCIÈRE POLICE	37 135.00	\$
EAU POTABLE ET AQUEDUC	68 190.00	\$
EAU USÉE ET ÉGOUT	14 440.00	\$
MATIÈRES RÉSIDUELLES	88 220.00	\$
SERVICE 9-1-1	3 000.00	\$

### **TAXES TENANT LIEU DE TAXES**

GOUVERNEMENT FÉDÉRAL	1 405.00	\$
GOUVERNEMENT PROVINCIAL	10 500.00	\$
TERRE PUBLIQUE	1 410.00	\$

### **SERVICES RENDUS ORGANISMES**

LOISIR INTERMUNICIPAL	26 345.00	\$
-----------------------	-----------	----

### **AUTRES SERVICES RENDUS**

LOCATION GARAGE + SALLE	22 000.00	\$
AMENDES ET PÉNALITÉS	300.00	\$
INTÉRÊTS TAXES+ÉPARGNE	38 275.00	\$

### **IMPOSITION DES DROITS**

LICENCE ET PERMIS	300.00	\$
MUTATION IMMOBILIÈRE	10 900.00	\$
CARRIÈRE-SABLIÈRE	3 120.00	\$

### **TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX**

PÉRÉQUATION	138 855.00	\$
MATIÈRES RÉSIDUELLES	16 000.00	\$
PROGRAMME TECQ	155 000.00	\$
RÉSEAU ROUTIER	211 465.00	\$
PARTAGE TVQ	64 230.00	\$
SUBVENTION AIRRL	95 000.00	\$

### **AUTRES TRANSFERTS**

PARC ÉOLIEN	40 000.00	\$
RÉSERVE FINANCIÈRE	-	\$
AUTRES SUBVENTIONS	-	\$
SURPLUS AFFECTÉ	-	\$

### **TOTAL REVENUS**

**1 592 285.00 \$**

---

**Maire**



10-26

**PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION**

Il est proposé par Monsieur François Tremblay et résolu d'accepter le plan triennal des dépenses en immobilisations pour 2026-2027-2028.

**2026**

Achat terrain- Lot Fabrique	5 000.00 \$
Achat -terrain Caisse	10 000.00 \$
	15 000.00 \$
Fonds général	(15 000.00) \$
	- \$

Mise à niveau équipement eau usée- phase 2	30 000.00 \$
Achat et installation compteur d'eau	30 000.00 \$
Mise à niveau eau potable -réservoir et ancien puits	50 000.00 \$
	110 000.00 \$
Fonds général	(30 000.00) \$
Programme TECQ	(80 000.00) \$
	- \$

Voirie rechargement gravier	50 000.00 \$
	50 000.00 \$
Programme entretien réseau routier local	(50 000.00) \$
	- \$

Rénovation bâtiment patinoire	75 000.00 \$
	75 000.00 \$
Programme TECQ	(75 000.00) \$
	- \$

**2027**

Achat et installation compteurs d'eau	40 000.00 \$
Mise à niveau eau potable, bâtiments et ancien puits	155 000.00 \$
	195 000.00 \$
Fonds général	(40 000.00) \$
TECQ	(155 000.00) \$
	- \$

Voirie ponceau	125 000.00 \$
Voirie Route Paradis	125 000.00 \$
Voirie rechargement gravier	50 000.00 \$
	300 000.00 \$
Programme entretien réseau routier local	(50 000.00) \$
Programme TECQ	(250 000.00) \$
	- \$

**2028**

Mise à niveau eau usée- phase 2	650 000.00 \$
	650 000.00 \$
Programme PRIMEAU	(617 500.00) \$
Programme TECQ	(32 500.00) \$
	- \$
Voirie ponceau	125 000.00 \$
Voirie Route Otis et 1 <sup>er</sup> rang (LET)	1 660 000.00 \$
Voirie rechargeement gravier	50 000.00 \$
	1 835 000.00 \$
Programme entretien réseau routier local	(50 000.00) \$
Programme TECQ	(125 000.00) \$
Projet multiplateforme matières résiduelles	(1 660 000.00) \$
	- \$

---

**Maire****11-26****AVIS DE MOTION**

Il est proposé Madame Madeleine Plante et résolu qu'un avis de motion soit donné afin d'adopter à une prochaine séance régulière, le règlement numéro 2025-06 concernant l'imposition de la taxe foncière et les taxes de services pour l'année 2026.

---

**Maire****PRÉSENTATION PROJET RÈGLEMENT**

Le règlement numéro 2025-06 détermine le taux de la taxe foncière générale, le taux de la taxe foncière concernant la Sûreté du Québec ainsi que les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc et d'égout, les tarifs des matières résiduelles et autres services pour l'exercice financier 2026.

---

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'assemblée déclare la séance levée à 21h20.

---

**Président**

---

**Secrétaire**